

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

 Date de naissance : ____/____/____ Âge : _____ (*minimum 6 ans*)

Code Postale : 974 _____ Ville : _____

 Restrictions alimentaires : ☐ Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez : _____

 Traitement médical : ☐ Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez : _____

 Aptitudes Natation : ☐ A peur de l'eau ☐ Met la tête sous l'eau
☐ Sait flotter ☐ Maîtrise une nage

« Durant les activités, des photos de votre enfant et des activités pourront être prises afin de rendre compte de la vie des marmailles à Ekwalis. **J'autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile) la prise de vue et la diffusion de l'image de mon enfant ».

Documents à joindre au présent formulaire :

- Formulaire PAI dument complété (si nécessaire)
- Photocopie du carnet de santé+ Certificat Médical
- Ordonnance médical (si traitement médical et/ou allergie(s) alimentaire(s) **je m'engage à fournir l'ensemble des documents avant le début des activités.**

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Nom et prénom du représentant légal : _____

N° tél : ____/____/____/____/____ Mail : _____

JOUR DE PRÉSENCE : (à entourer)

AOÛT 25 :	MER20, MER27,	FEV 26 :	MER4, MER11, MER18, MER25
SEPT 25 :	MER3, MER10, MER17, MER24	MARS 26 :	MER18, MER25
OCT 25 :	MER1, MER08, MER29	AVRIL 26 :	MER1, MER8, MER15, MER22, MER29
NOV 25 :	MER5, MER12, MER19, MER26	MAI 26 :	MER20, MER27
DEC 25 :	MER3, MER10, MER17	JUIN 26 :	MER3, MER10, MER17, MER24
JANV 26 :	MER21, MER28	JUILL 26 :	MER1

RÈGLEMENT :

1 jour : 47€

10 jours : 45€/jours

20 jours : 42€/jours

30 jours : 39€/jours

½ journée : 25€ option repas : 10€

Nombre de jours : _____ à _____ euros

Montant à régler : _____

Mode de règlement : _____

En signant je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au dos du formulaire.

Date : ____/____/____

Signature : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EKWALIS

PRESTATIONS « MARMAILLES »

Exemplaire adhérent joint au contrat d'adhésion

POSITIONS GÉNÉRALES

présentes CGV régissent les relations contractuelles entre la société EKWALIS et l'adhérent, et font partie intégrante du contrat souscrit.
L'inscription et recours aux prestations délivrées par EKWALIS implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par EKWALIS.
L'adhérent déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes CGV, et les accepte sans restriction ni réserve.

PRESTATIONS

Les prestations proposées par le Centre EKWALIS sont les suivantes :
Cours de Natation : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 6 enfants minimum et maximum. *
Cours Multisport : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 8 enfants minimum et maximum. *
Cours Dance Kids : Les cours sont pris en charge par un prestataire extérieur diplômé et expérimenté. La capacité d'accueil de chaque groupe est de 8 enfants minimum et maximum. *
Cours de Natation & Vacances Marmailles : Les prestations sont exécutées par un enseignant diplômé d'Etat ou/et par un prestataire extérieur. La prise en charge des enfants est assurée par une personne diplômée et expérimentée. Capacité d'accueil maximale : 23 enfants en fonction du nombre d'animateurs disponibles. Les enfants sont pris en charge à compter de 7 heures le matin jusqu'au soir 17 heures.
En cas d'une séance annulée, elle est reportée à une date ultérieure fixée par le Centre EKWALIS. Le client ne pourra choisir une autre prestation en compensation d'une séance annulée ou reportée. De plus si la capacité minimale d'enfants n'est pas atteinte, EKWALIS se réserve le droit d'annuler la prestation et de rembourser au prorata ou l'intégralité de la prestation choisie.
L'inscription définitive aux activités s'effectue une fois les formalités suivantes remplies :
Remplissage du formulaire d'inscription et des CGV signés
Paiement des frais d'inscription s'il y en a
Présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile
Paiement en totalité de la prestation choisie
Présentation du projet d'accueil individualisé (PAI) si nécessaire et d'un Certificat Médical sans aucune restriction alimentaire médicale ou pathologie
Copie du carnet de vaccination à jour pour les mercredis récréatifs, et les vacances marmailles
Présentation à l'Ecole de Natation/Multisport, fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

SENCE ET RETARD

En cas d'absence justifiée (certificat médical) l'Adhérent ne pourra prétendre à un remboursement mais pourra bénéficier d'un avoir pour la même prestation.
Tout retard égal ou supérieur à 10 minutes lors de la récupération des enfants, EKWALIS se réserve le droit de facturer 5€ TTC supplémentaires par paliers de 5 minutes, à savoir :

DUREE DU RETARD	PENALITES
10 minutes	5 €
15 minutes	10€
20 minutes	15€
25 minutes	20€
30 minutes	25€
35 minutes	30€

ETC

Si l'animateur constate des retards répétés mais toutefois inférieurs à 10 minutes dans la récupération des enfants, EKWALIS se réserve le droit de facturer une pénalité de 10€ TTC.

IX

Tarifs indiqués sur les brochures tarifaires s'entendent toutes taxes comprises tenant compte de la TVA applicable au jour de l'inscription. Tout changement du taux de TVA devra être répercuté sur le prix des services.
Les tarifs d'inscriptions sont applicables sauf en cas de renouvellement et peuvent être soumis à l'offre commerciale en cas de double inscription.

EMENT DES PRESTATIONS

Le paiement pourra s'effectuer comme suit :
Paiement de la totalité de la prestation par carte bancaire, chèque ou espèces ;
Paiement en 3 fois sans frais pour un montant supérieur à 150€ par carte bancaire ou chèque ;
Paiement en 6 fois sans frais pour un montant supérieur à 900€ par carte bancaire ou chèque.
Le chèque rejeté par l'organisme bancaire entraînera l'annulation immédiate de la prestation, sans remboursement possible des précédents règlements encaissés.

LES ACTIVITES SPORTIVES

L'inscription aux écoles représente un engagement pour une durée de 6 mois ou d'une année à partir du mois d'Aout hors vacances scolaires de l'Académie de la Réunion.
Les cours commenceront la première semaine de la rentrée scolaire (Académie de la Réunion).
Les cours seront assurés par du personnel formé et diplômé. Les séances ont lieu le mercredi après-midi.

et/ou le samedi matin.
Seuls sont admis aux cours les enfants dont l'inscription est validée. Aucune réduction ou remboursement ne sera accordé en cas d'absence des enfants. EKWALIS offre une séance d'essai gratuite aux clients des écoles sportives.
L'assiduité aux cours est une condition importante de la progression des enfants. Pour le bien-être de tous, les enfants atteints de maladies contagieuses ou virales ne pourront participer aux activités.
Les absences prévisibles doivent être signalées le plus tôt possible à l'accueil ou à l'adresse électronique suivante : info@ekwalis.re en indiquant nom, prénom de l'enfant.
Les enfants doivent être accompagnés par un de ses parents dans l'enceinte du Club et sera sous sa responsabilité jusqu'au moment où le coach viendra le récupérer. Aucun parent, aucun enfant n'est autorisé à attendre au bord du bassin pour l'école de Natation.
Si un enfant est récupéré par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, il devra justifier d'une autorisation signée de ces derniers.
La personne en charge des enfants peut exclure l'enfant de son cours si ce dernier n'a pas un comportement ou une attitude appropriée. Les parents de l'enfant exclu ne pourront prétendre à un remboursement des prestations.

VII MERCREDIS RECRÉATIFS & VACANCES MARMAILLES

Les enfants sont considérés comme encadrés par EKWALIS à partir du moment où ils rentrent dans l'espace enfant sans leur accompagnant et où l'animateur est présent. Pendant les mercredis récréatifs et les vacances marmailles, l'enfant est sous la responsabilité de l'intervenant et doit respecter ses consignes.
Pendant l'année, dans le cadre des prestations proposées par EKWALIS, des sorties en extérieur pourront être organisées. Une assurance responsabilité civile et « garantie individuelle accident » est exigée. Un enfant non assuré ne pourra participer à ce type de sortie, et en cas d'omission de cette assurance, aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué. Dans un souci d'organisation, si les parents ne souhaitent pas que leur enfant participe à la sortie, il ne pourra prétendre rester à EKWALIS. Les sorties peuvent être annulées en cas de manque de participants. Une autre activité sera alors prévue au sein même d'EKWALIS. Aucun remboursement ou avoir ne pourra cependant être effectué.

VIII LES ANNIVERSAIRES

La réservation de fêtes d'anniversaires se fait en contactant préalablement EKWALIS (sur place, par téléphone ou par voie électronique à l'adresse : info@ekwalis.re).
Les anniversaires s'organisent sur des créneaux de 3h, le samedi de 14h00 à 17h00. La prestation anniversaire est réservée dès que l'acompte de 50% est versé à l'accueil. Le règlement se fait par carte bancaire, chèque ou espèces.
Le solde sera réglé le jour de la réalisation de la prestation anniversaire.
Lorsqu'une date d'anniversaire est définie, une partie de la structure est privatisée.
Avant la date prévue de l'anniversaire un courriel récapitulatif est envoyé afin de valider les détails de l'anniversaire et valider le paiement de l'acompte.
Aucun acompte ne sera remboursé. En cas d'annulation ayant pour motif une raison médicale, l'anniversaire aura lieu à une date ultérieure. Aucun remboursement ne pourra être effectif sauf cas particulier.

IX FESTI & AUTRES ÉVÈNEMENTS MARMAILLES

La prestation se déroule durant trois heures consécutives, de manière généralement de 16h30 à 19h30 mais pouvant varier.
Toute réservation se fera uniquement lorsque le client se sera acquitté de la prestation. Sans paiement préalable, EKWALIS ne pourra procéder à une quelconque réservation.
En cas d'inscription tardive, EKWALIS ne pourra être tenu responsable en cas d'allergie sur la collation proposée, et aucun remboursement/ou déduction ne pourra être sollicité. Toutefois, le parent concerné, se verra vivement incité à vérifier la collation prévue par EKWALIS et si nécessaire devra apporter une collation correspondant aux restrictions alimentaires de son enfant.

X SOINS D'URGENCES & SÉCURITÉ

Une trousse de « premier secours » se trouve dans l'espace enfant de l'établissement pour les soins des plaies légères. Une trousse de secours est également constituée pour les sorties extérieures. En cas d'accident ou de malaise grave, les parents seront immédiatement informés. L'enfant sera évacué selon les modalités de premier secours (SAMU ou POMPIER : 15, 18 ou 112 pour les portables).
L'immeuble dans lequel se situent les locaux d'accueil des enfants répond aux normes de sécurité des Établissements Recevant du Public. Des exercices d'évacuation ont lieu durant l'année.
Les parents dont les enfants suivent un traitement médical ou ont une allergie alimentaire devront fournir à EKWALIS les justificatifs (PAI ou ordonnance médicale).

XI EFFETS PERSONNELS DES ENFANTS

Afin d'éviter tout désagrément, il est demandé à chaque adhérent (enfant et/ou parents) de veiller sur ses effets personnels et de ne pas apporter au sein de l'établissement d'objets de trop grande valeur.

XII DROIT A L'IMAGE

Le respect des règles relatives au droit à l'image nécessite que toute prise de vue fasse l'objet d'une autorisation préalable des parents du mineur. Le cas échéant, une demande d'autorisation vous sera soumise au cas par cas.

XIII FORCE MAJEURE OU MODIFICATION UNILATÉRALE DU PLANNING

La force majeure englobe les événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, confinement, d'incendie, de crises exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des parties.
Le client ne peut tenir responsable EKWALIS de l'inexécution de prestations en raison des événements de force majeure. En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre par écrit dans les meilleurs délais.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »